



Fédération de la Formation Professionnelle

Les différents systèmes qualité

Dans les années 80, les chartes qualité sont les premières manifestations formalisées d'une recherche de qualité. Elles manifestent une prise réelle de conscience de la part des organismes de formation.

Eléments fédérateurs à l'origine, elles n'ont cependant pas une valeur juridique qui leur permette de constituer une véritable garantie, d'où l'intérêt d'une démarche qualité structurée. Cette dernière vise à accroître la qualité des prestations fournies, entendue comme "la capacité d'un produit ou d'un service à satisfaire les besoins exprimés ou implicites des utilisateurs".

La certification dans le respect des normes

Certaines démarches qualité peuvent avoir pour objet l'obtention d'une certification qui est une "procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance écrite qu'un produit, système qualité, service est conforme aux exigences spécifiées".

Il existe deux sortes de normes : les normes NF, normes françaises, spécifiques à chaque activité, et les normes ISO, internationales, élaborées au sein de l'ISO (International Standard Organisation) qui, si elles sont reprises au niveau européen sous la forme de normes européennes (normes EN) ou au niveau français, sous la forme de normes françaises (normes NF), se substituent aux normes européennes ou françaises préexistantes.

• Une nouvelle norme ISO spécifique à la formation professionnelle

La norme ISO 29990 spécifie les exigences de base pour les prestataires de services de formation dans le cadre de l'éducation et de la formation non formelles, en matière de détermination des besoins d'apprentissage, de conception, de fourniture, de suivi et d'évaluation de prestations d'éducation, de formation et de développement non formels.

La norme ISO 29990 définit également une référence commune pour les prestataires de services de formation (PSF) et leurs clients pour une pratique professionnelle performante et de qualité en s'appuyant sur des exigences relatives au management de l'organisme de formation.

• Les normes NF spécifiques à la formation professionnelle

Les normes NF X 50-760 et NF X 50-761 sont les deux normes de qualité françaises relatives aux organismes de formation.

La norme NF X 50-760 « Formation professionnelle-organismes de formation-informations relatives à l'offre » liste de manière exhaustive les informations pouvant être contenues dans une offre et fournit des indications sur le niveau d'exigence de rédaction et les preuves à apporter suivant le cas.

La norme X 50-761 « Formation professionnelle – organisme de formation – service et prestation de service » définit les caractéristiques du service fourni par l'organismes de formation et les lignes directrices pour établir le niveau de performance de chaque activité constituant les différents processus en formation, ainsi que les moyens nécessaires à la réalisation de ce service.

L'OPQF : un label de reconnaissance du professionnalisme des organismes

Le label OPQF est délivré aux organismes de formation par l'ISQ (Intellectual Services Qualification), organisme de qualification indépendant reconnu par l'État avec lequel une convention a été conclue.

Le label OPQF a été créé en 1994, à l'initiative de la FFP et du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Aujourd'hui, près de 800 organismes de formation sont qualifiés OPQF.

La vocation de l'OPQF est de participer au développement, à l'amélioration et à l'évaluation du professionnalisme des organismes et prestataires de formation formalisé par la délivrance d'un certificat de qualification.

La qualification OPQF s'adresse aux structures - personnes morales - exerçant une activité principale de formation. Elle atteste du fait que la structure qualifiée répond à toutes les caractéristiques du professionnalisme définies par l'OPQF, à savoir :

- posséder les compétences et les ressources nécessaires à l'exercice de son activité dans le ou les domaines qu'elle a choisis,
- avoir la capacité de mettre en œuvre ces compétences dans des conditions qui donnent pleine satisfaction à ses clients,
- être en mesure d'apporter des preuves de ces compétences sous forme d'évaluations établies par ses clients.

Outre qu'elle confère à l'organisme de formation une reconnaissance de son professionnalisme, la qualification professionnelle OPQF constitue également une condition pour bénéficier de la Certification Professionnelle FFP.

Pour en savoir plus

WWW.opqf.com

ISQ-OPQF

96, avenue du Général Leclerc - 92514 Boulogne Billancourt Cedex

Tél. : 01 46 99 14 55 - Fax : 01 46 99 14 56

e mail : isq-opqf@isqualification - Site internet : www.opqf.com

Contact : Emanuèle Pelillo

La certification professionnelle FFP : outil novateur de validation des compétences.

La Certification Professionnelle FFP vise à valider, à l'issue d'une action de formation, la maîtrise par les stagiaires d'un métier, d'une fonction ou d'une activité spécifiée.

Elle répond aux besoins individuels de reconnaissance et au besoin exprimé par les entreprises et par les pouvoirs publics de formaliser les résultats et d'attester de l'efficacité d'une formation. C'est une identification des compétences dans l'entreprise et une étape dans les parcours professionnels.

Mise en place par la FFP en 2005, la CP FFP est un système professionnel structuré, privé, simple et ouvert, qui peut s'appliquer à des formations de toute nature, de longue ou de courte durée, modulaires ou non.

Cette certification professionnelle s'adresse aux adhérents de la FFP également qualifiés OPQF. Pour obtenir son habilitation à délivrer des CP FFP, l'organisme de formation doit rédiger, pour chaque programme certifiant, un référentiel établi selon le Guide d'élaboration CP FFP.

Pour en savoir plus

www.cpffp.org